

Référendum du 7 mars 2021 contre l'accord conclu avec l'Indonésie

(arrêté fédéral sur l'accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie)

ARGUMENTAIRE



**Un partenariat
solide pour
un commerce
durable.**

OUI

**à l'accord
avec l'Indonésie**

www.indonesie-oui.ch

Table des matières

1. Les 5 raisons de voter OUI à l'accord avec l'Indonésie.....	2
2. Contexte de la votation.....	3
« Nous avons réussi » ... après huit ans et demi d'âpres négociation!.....	3
La Suisse vote, mais quelle est la position des autres pays membres de l'AELE ?	4
3. Un partenariat gagnant-gagnant !.....	6
Un avantage concurrentiel important pour les PME exportatrices suisses.....	6
4. Relations économiques entre la Suisse et l'Indonésie : les faits et chiffres actuels.....	9
Les défis actuels.....	9
Ce que la Suisse importe d'Indonésie.....	10
Ce que la Suisse exporte en Indonésie.....	11
5. Les avantages de l'accord.....	12
Effets pour l'emploi.....	12
Effets pour les consommateurs.....	12
Dans le domaine du commerce des produits de base.....	13
Dans le domaine de la propriété intellectuelle.....	14
Sur la protection des investissements.....	14
Pour le commerce des services.....	15
6. Un grand pas en avant pour la durabilité.....	16
L'accord consacre les principes de développement durable.....	16
Le cas particulier de l'huile de palme.....	17
Une ordonnance du Conseil fédéral pour contrôler une importation d'huile de palme durable.....	18
Des dispositions ayant un caractère contraignant, conformément au du droit international.....	19
Mécanismes de contrôle et sanctions.....	19
Prise en compte des préoccupations de l'agriculture suisse.....	19
Commerce et durabilité - pourquoi ils ne sont pas opposés.....	20
Les trois dimensions du développement durable, et le rôle du commerce dans ce domaine.....	20
Comment la Suisse et ses entreprises apportent une contribution importante.....	21
au développement durable	
7. Annexe 1.....	22
Les accords de libre-échange : un instrument important de notre politique économique extérieure... ..	22
Ce qui est réglementé dans les accords de libre-échange.....	22
Les bénéficiaires généraux d'un accord de libre-échange.....	22
Pourquoi les grandes entreprises ne sont pas les seules à en bénéficier.....	23
Améliorer les possibilités d'exportation.....	24
Pourquoi il est si important pour la Suisse de se positionner.....	24

1. Les 5 raisons de voter OUI à l'accord avec l'Indonésie

1. Une opportunité pour la Suisse

Quatrième puissance mondiale en 2050, l'Indonésie est un des marchés qui offre un potentiel de développement économique parmi les plus importants au monde. L'accord conclu en 2018 par notre pays assure ainsi aux entreprises exportatrices suisses – grandes comme petites – de substantiels avantages par rapport à leurs concurrentes de l'UE et des Etats-Unis, lesquels ne disposent toujours pas d'accords de partenariat économique avec l'Indonésie.

2. Des dispositions contraignantes en matière de durabilité

Aucun autre accord de libre-échange conclu par la Suisse ne contient des règles de durabilité aussi complètes et contraignantes que celui avec l'Indonésie ; ce dernier contient d'ailleurs des dispositions spécifiques à la production de l'huile de palme. Le bon respect de ces règles sera régulièrement contrôlé par les deux parties, et en cas de non-respect, des mécanismes contraignants et une procédure de règlement des litiges sont prévus.

3. Une contribution décisive de la Suisse au développement durable

Comme le relève l'ONU dans son rapport sur les objectifs du développement durable 2030, plus les pays émergents sont intégrés dans le commerce international, plus il sera aisé d'apporter une contribution positive à la durabilité sur le plan régional. A travers cet accord, la Suisse contribue ainsi à la promotion du développement durable en Indonésie.

4. Une réduction des barrières commerciales élevées

La Suisse et l'Indonésie commercent déjà aujourd'hui, mais les taxes douanières sont très élevées, ce qui dissuadent bon nombre de PME suisses d'exporter leurs produits sur ce marché. Grâce à ce nouvel accord, 98% des droits de douane seront à terme supprimés.

5. Des perspectives d'avenir prometteuses pour les entreprises suisses

Les crises économiques, les guerres commerciales entre les grandes puissances et le protectionnisme ambiant constituent des obstacles importants pour la Suisse, qui exporte une très grande majorité des biens qu'elle produit. Dans un contexte difficile, les accords de libre-échange constituent donc notre meilleur instrument pour assurer des emplois en Suisse et réduire par la même occasion notre dépendance vis-à-vis des différents pays.

Comité « OUI à l'accord avec l'Indonésie »

CP, 1207 Genève

- ▶ www.indonesie-oui.ch
- ▶ info@indonesie-oui.ch

OUI
à l'accord
avec l'Indonésie
www.indonesie-oui.ch

2. Contexte de la votation

En décembre 2018, les pays de l'Association européenne de libre-échange AELE (Suisse, Islande, Liechtenstein et Norvège) et l'Indonésie ont conclu un accord de partenariat économique de large portée¹. Le Conseil fédéral et le Parlement ont approuvé cet accord en 2019, qui aurait dû entrer en vigueur au printemps 2020.

Mais c'était sans compter sur le référendum lancé par le vigneron Willy Crétegnny, soutenu par le syndicat des paysans Uniterre, les Verts et les Jeunes socialistes. Si bien que les Suisses sont appelés à se prononcer sur cet accord lors de la votation populaire du 7 mars prochain.

« Nous avons réussi » ... après huit ans et demi d'âpres négociations !

Ces dernières années, l'Indonésie a conclu plusieurs accords commerciaux, essentiellement avec des Etats de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Japon et l'Australie – les négociations avec l'Union européenne (UE) sont en cours, mais elles n'ont pas encore abouti. Autant dire que la Suisse tient en mains une belle victoire, en tant que pays exportateur, qu'il ne faudrait pas galvauder si on ne veut pas pénaliser les PME exportatrices de notre pays, face à une concurrence de plus en plus vive.

Ce succès de la politique économique extérieure de notre pays est d'une importance stratégique. Il donne aux entreprises exportatrices suisses des avantages déterminants sur leurs concurrents de l'UE ou des USA, qui n'ont pas encore conclu un tel accord. L'issue des négociations est également un succès important pour la diplomatie suisse, qui a joué un rôle central pour cet accord. Lors des négociations, la Suisse a joué un rôle important puisque notre pays a été la cheville ouvrière du chapitre sur la durabilité. Nos négociateurs ont par ailleurs veillé finement à tenir compte des préoccupations des milieux agricoles, qui ont suivi les échanges de près.

OUI

à l'accord
avec l'Indonésie

www.indonesie-oui.ch

¹ On désigne souvent ces traités comme étant des accords de libre-échange (ALE).

Une large alliance dit OUI

Le Conseil fédéral est favorable à l'accord avec l'Indonésie. Le Parlement s'est aussi prononcé très clairement en faveur de son entrée en vigueur :

- **Le Conseil des États a dit OUI** par 34 voix contre 8 (avec 2 abstentions)
- **Le Conseil national a dit OUI** par 119 voix contre 56 (avec 21 abstentions)

Ont également pris position en faveur de l'accord avec l'Indonésie :

- **les partis politiques:** *Le Centre (anciennement PDC et PBD), le PLR, les Vert'libéraux, le PS et l'UDC*
- **les milieux économiques :** *economiesuisse, l'Union patronale suisse, l'USAM, scienceindustries, Swissmem, Swiss Textiles, Swiss Medtech, Union suisse des paysans, Association suisse des assureurs, la FER, les chambres de commerce régionales, etc.*
- **les acteurs des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture:** *la Communauté d'intérêts du secteur agroalimentaire (CISA) – dont sont membres la Migros et la Coop par exemple, la Communauté d'intérêts du commerce de détail suisse, etc.*

Par ailleurs, parmi les ONG, plusieurs poids lourds du domaine de la coopération au développement et de la protection de l'environnement ont exprimé publiquement leur soutien aux dispositions de l'accord relatives à la durabilité ; elles ne soutiennent donc pas le référendum.

Parmi celles-ci, on retrouve Public Eye, WWF, Greenpeace, Alliance Sud, Helvetas, et d'autres.

La Suisse vote, mais quelle est la position des autres pays membres de l'AELE ?

Aucune opposition comparable à celle qui existe en Suisse ne se vérifie en Islande, au Liechtenstein et en Norvège, tous trois membres avec la Suisse de l'AELE.

La Norvège a achevé la ratification de l'accord en décembre 2019, l'Islande en janvier 2020. Le Liechtenstein est également prêt à le faire, mais attend que la votation ait lieu en Suisse en raison de l'union douanière de fait avec notre pays.

Autrement dit, si les citoyens suisses disent NON à l'accord avec l'Indonésie le 7 mars prochain, ce dernier entrera quand même en vigueur pour les autres États membres de l'AELE. La Suisse se mettrait ainsi un superbe autogoal et perdrait des avantages concurrentiels par rapport aux autres États.

L'Association européenne de libre-échange AELE, en bref

L'Association européenne de libre-échange (AELE) est une organisation non gouvernementale qui promeut le libre-échange et l'intégration économique entre ses quatre pays membres, à savoir : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

Contrairement à l'Union européenne, l'AELE n'est pas une union douanière. Les États membres peuvent fixer leurs propres tarifs douaniers et autres mesures de politique commerciale extérieure avec les États non-membres (pays tiers).

L'AELE a été créée en 1960 par la Convention de Stockholm. Son objectif initial était de faciliter le commerce entre les États membres en éliminant les droits de douane sur les produits industriels.

Un accord de 2001 renouvelant la convention AELE intègre, entre autres, de nouvelles règles sur le commerce des services, les mouvements de capitaux et la protection de la propriété intellectuelle.

Depuis les années 1990, les membres de l'AELE utilisent leur organisation comme une plate-forme pour négocier des accords de libre-échange avec des pays tiers en dehors de l'UE. La Suisse a actuellement 32 accords de ce type avec un total de plus de 40 pays. 29 d'entre elles ont été négociées dans le cadre de l'AELE.



OUI

à l'accord
avec l'Indonésie

www.indonesie-oui.ch

3. Un partenariat gagnant-gagnant !

Grâce à cet accord, les exportations suisses vers l'Indonésie seront exonérées en quasi-totalité des droits de douane, de nombreux obstacles techniques au commerce seront levés et une meilleure protection de la propriété intellectuelle sera assurée.

Cet accord renforcera également le développement durable : en effet, jamais encore l'Indonésie n'avait pris des engagements contraignants aussi étendus en la matière, notamment pour la production d'huile de palme. Pour la Suisse, l'accord est une grande victoire à tous points de vue !

Le 16 décembre 2018, huit ans et demi après le lancement officiel des négociations et au terme de quinze cycles de négociations et de plusieurs réunions d'experts, Johann Schneider-Ammann, alors ministre de l'économie, pouvait enfin s'écrier depuis Jakarta : « We made it ! »

Ce jour-là, les pays membres de l'AELE (Suisse, Islande, Liechtenstein, Norvège) et l'Indonésie signaient un accord de partenariat économique de large portée (Comprehensive Economic Partnership Agreement ; CEPA). La politique commerciale suisse remportait ainsi un succès d'importance stratégique. L'accord apporte en effet des avantages substantiels aux entreprises exportatrices suisses face à la concurrence de l'UE, qui ne dispose pas encore d'un tel instrument.

Un avantage concurrentiel important pour les PME exportatrices suisses

Grâce à cet accord, **les quelques 96'000 PME exportatrices suisses** disposeront d'un avantage concurrentiel décisif face à leurs concurrents étrangers.

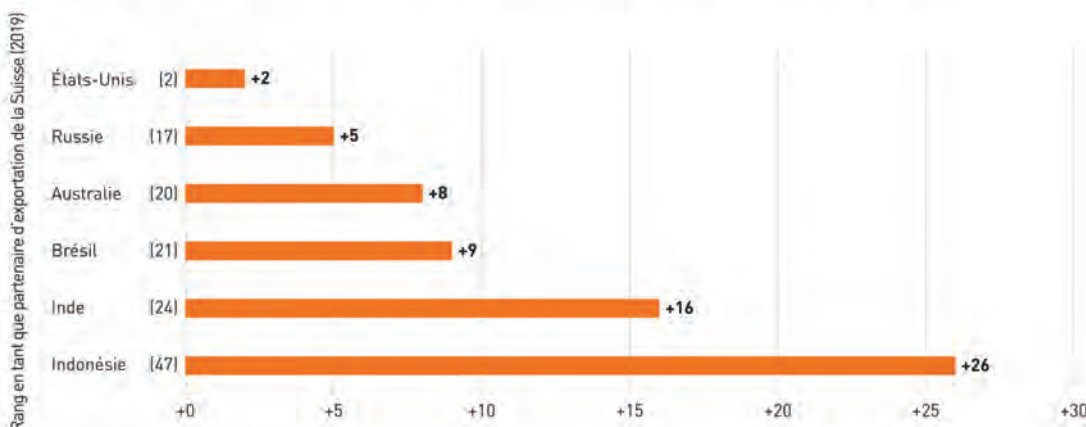
L'Indonésie est un marché prometteur au potentiel de croissance économique élevé. Avec ses 267 millions d'habitants, une classe moyenne de plus en plus nombreuse et sa stabilité politique, l'Indonésie est déjà un marché important pour de nombreux exportateurs suisses.

Actuellement, le pays possède la seizième plus grande économie du monde selon le Fonds monétaire international (FMI). Des experts de PricewaterhouseCoopers (PwC)² estiment que d'ici à 2050, elle sera devenue la quatrième puissance économique mondiale, derrière la Chine, l'Inde et les États-Unis. Selon son Ministère du commerce, le volume des échanges commerciaux du pays ne cesse de croître et atteint actuellement 369 milliards USD.

Mesuré à l'indice du commerce extérieur d'économiesuisse³ l'Indonésie fait partie des marchés où il reste encore un grand potentiel commercial à exploiter. Malgré la taille de son marché, le pays n'est actuellement que le 47ème partenaire commercial de la Suisse (cf. figure ci-dessous). Si l'on se réfère au potentiel commercial inexploité, l'Indonésie surclasse même les États-Unis, notre deuxième plus grand partenaire commercial.

Potentiel inexploité par l'économie suisse dans les relations commerciales avec des partenaires importants sans accord de libre-échange ratifié

► Indice



Source : Administration fédérale des douanes (AFD) (2020), economiesuisse (2018)
www.economiesuisse.ch

² <https://www.pwc.com/gx/en/research-insights/economy/the-world-in-2050.html>

⁶ https://www.economiesuisse.ch/sites/default/files/publications/20180123_18-0174_Broschuere_Aussenwirtschaftsstrategie_F_GzD_final.pdf

Qu'est-ce que l'indice du commerce extérieur d'économiesuisse ?

L'indice du commerce extérieur présente, sur la base de différents indicateurs, les pays où l'amélioration des conditions d'accès au marché offre le plus grand potentiel à l'économie suisse.

Au nombre de ces indicateurs figurent notamment les valeurs absolues et les taux de variation du PIB, le PIB par habitant, l'espérance de vie, les dépenses de santé, la part des investissements dans le PIB, celle de la création de valeur de l'agriculture, l'évolution démographique, la part du négoce dans le PIB, les investissements directs étrangers réalisés en Suisse, la part des dépenses publiques dans le PIB, le niveau d'éducation, la liberté économique, la qualité des institutions et des infrastructures, le marché du travail, l'environnement macroéconomique et le degré d'innovation.

La comparaison du potentiel commercial avec les activités de négoce effectives montre les États avec lesquels la Suisse a le plus à gagner en cas d'approfondissement des relations économiques, sous l'angle du commerce de marchandises, ou avec lesquels le potentiel est déjà bien exploité. Le delta ne doit pas être interprété comme une valeur absolue.

L'accord avec l'Indonésie apporte aux entreprises exportatrices suisses un avantage important face à la concurrence d'autres pays, de l'UE par exemple. Grâce à cet accord, 98% des droits de douane prélevés auprès des exportateurs suisses seront supprimés à moyen terme. Ces droits de douane sont élevés en comparaison, et se montent à 8% en moyenne dans le domaine industriel. Les entreprises suisses pourront ainsi économiser plus de 25 millions de francs de droits de douane par an.

Le tableau suivant présente les droits de douane prélevés actuellement sur une série de produits industriels et de produits agricoles exportés en Indonésie. À de rares exceptions près, ces droits de douane seront ramenés à zéro en cas d'acceptation de l'accord et au terme de délais transitoires.

Produits exportés	Droits de douane à l'importation en Indonésie en mars 2020	Volume des exportations suisses (2019)
Industrie		
Chimie et pharma	4 - 5 %	193 888 000 CHF
Textiles, habillement et chaussures	5 - 25 %	5 602 959 CHF
Machines	Env. 5 %	175 481 011 CHF
Montres	5 - 10 %	7 834 964 CHF
Agriculture		
Biscuits	20 %	64 700 CHF
Café	Env. 11 %	630 754 CHF
Fromage et produits laitiers	5 - 10 %	569 708 CHF
Aliments pour bébés et enfants	5 %	3 340 919 CHF
Chocolat	15 - 20 %	4 240 032 CHF

Source : Administration fédérale des douanes (AFD) (2020)
www.economiesuisse.ch

OUI

à l'accord
avec l'Indonésie

www.indonesie-oui.ch

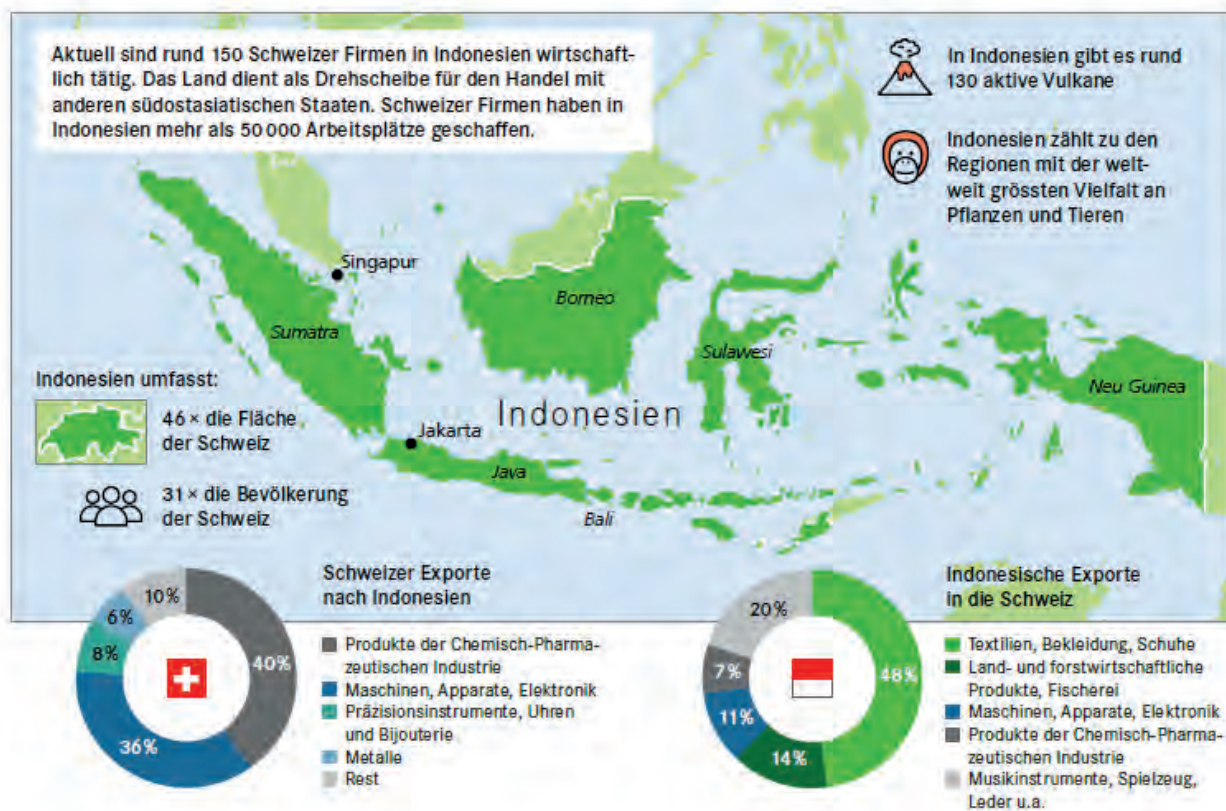
Dans le domaine des exportations de produits industriels, on relèvera notamment les concessions suivantes de l'Indonésie en faveur de la Suisse :

- Pratiquement tous les droits de douane sur les produits de l'industrie chimique et pharmaceutique seront démantelés dès l'entrée en vigueur de l'accord ou au terme de délais transitoires allant jusqu'à neuf ans.
- Il n'a pas été possible de convenir d'un abaissement généralisé des droits de douane dans le domaine du textile, qui est sensible pour l'Indonésie. Cependant, pour les principaux intérêts de la Suisse en matière d'exportation, l'accès au marché en franchise douanière a pu être négocié à l'issue de délais transitoires allant de cinq à douze ans.
- Pour les machines, les droits de douane seront, à de rares exceptions près, totalement supprimés, soit dès l'entrée en vigueur de l'accord, soit à l'issue de délais transitoires allant de cinq à douze ans.
- Pour les montres, les droits de douane seront intégralement supprimés soit dès l'entrée en vigueur de l'accord, soit après des délais de cinq à neuf ans.

4. Relations économiques entre la Suisse et l'Indonésie : les faits et chiffres actuels

En 2022, les relations bilatérales entre la Suisse et l'Indonésie célèbreront 70 ans de relations diplomatiques. Environ 150 entreprises suisses sont actuellement présentes en Indonésie et y emploient environ 50'000 personnes. Pour les entreprises suisses, l'accent est clairement mis sur les relations commerciales à long terme et mutuellement profitables – indépendamment, des nombreux défis que leurs activités actuelles représentent (bureaucratie, etc.).

Depuis de nombreuses années, ces entreprises font partie des principaux investisseurs directs dans le pays – avec notamment des installations de production, des centres logistiques, etc. L'accord améliorera ainsi, considérablement, les conditions cadres tant des entreprises suisses que celles indonésiennes.



Les défis actuels

En raison de la taille de son marché et du besoin considérable d'investissements dans les infrastructures physiques et numériques, l'Indonésie est un marché cible extrêmement intéressant pour les entreprises suisses.

En témoignent également les 6,5 milliards de francs suisses d'investissements directs actuellement réalisés par celles déjà présentes sur place.

Néanmoins, le potentiel de cette relation économique bilatérale est loin d'être épuisé. Le volume des échanges bilatéraux ne s'élève actuellement qu'à environ 854 millions de francs suisses par an (si on exclut l'or).

Outre les droits d'importation relativement élevés, les obstacles techniques au commerce constituent actuellement un des plus grands problèmes pour les entreprises suisses. Il s'agit notamment de procédures administratives parfois lourdes et peu claires, d'incertitudes juridiques dans la protection de la propriété intellectuelle et d'obstacles dans le secteur des transports sur terre et en mer.

Parallèlement, l'Indonésie consent d'importants efforts pour moderniser et améliorer constamment ses conditions cadres. Des progrès ont ainsi été réalisés, notamment en ce qui concerne la compatibilité des lois nationales dans le domaine de la propriété intellectuelle avec le droit international. Mais la ratification de l'ALE avec l'Indonésie permettra à terme de favoriser des échanges intenses, basés sur le droit, et à la satisfaction des deux partenaires.

OUI

à l'accord
avec l'Indonésie

www.indonesie-oui.ch

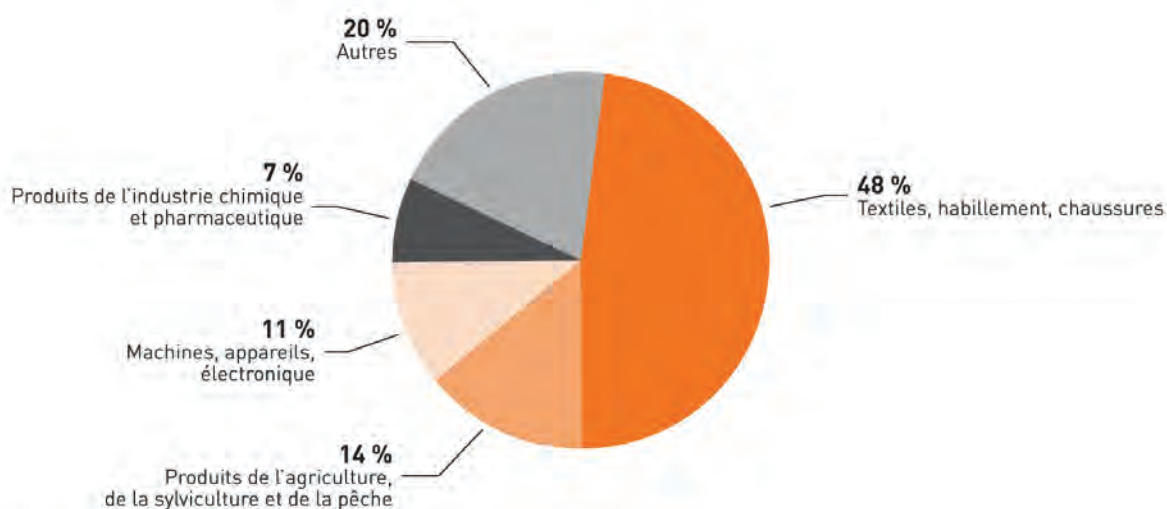
Ce que la Suisse importe d'Indonésie

Les textiles, l'habillement et les chaussures représentent la plus grande part des importations suisses de marchandises en provenance d'Indonésie (48 %), suivis par les produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (14%), les machines, les appareils et l'électronique (11%) et les produits de l'industrie chimique et pharmaceutique (7%).

Au total, la valeur de toutes les marchandises importées d'Indonésie en 2019 était d'environ 366 millions de francs suisses. Ce pays d'Asie du Sud-Est n'est aujourd'hui que le 40e partenaire de la Suisse ; alors que la Suisse se classe au 11e rang des partenaires de l'Indonésie.

Importations de marchandises indonésiennes en Suisse en 2019

► Valeur totale : 366 millions CHF (sans l'or et les métaux précieux)



Source : economiesuisse, sur la base de l'Administration fédérales des douanes (AFD) (2020)
www.economiesuisse.ch

Le saviez-vous ?

Les importations d'huile de palme suisse, c'est moins de 2 citernes par an !



- Toute l'huile de palme que la Suisse a importée d'Indonésie en 2019 tient **dans moins de deux citernes de fret de 22 tonnes** (importations d'Indonésie pour 2019 : 35 tonnes).
- La Suisse n'importe **que 0,0001% de l'huile de palme totale** exportée par l'Indonésie.
- Depuis 2015, les importations mondiales d'huile de palme de la Suisse **ont diminué de près de 25%**.

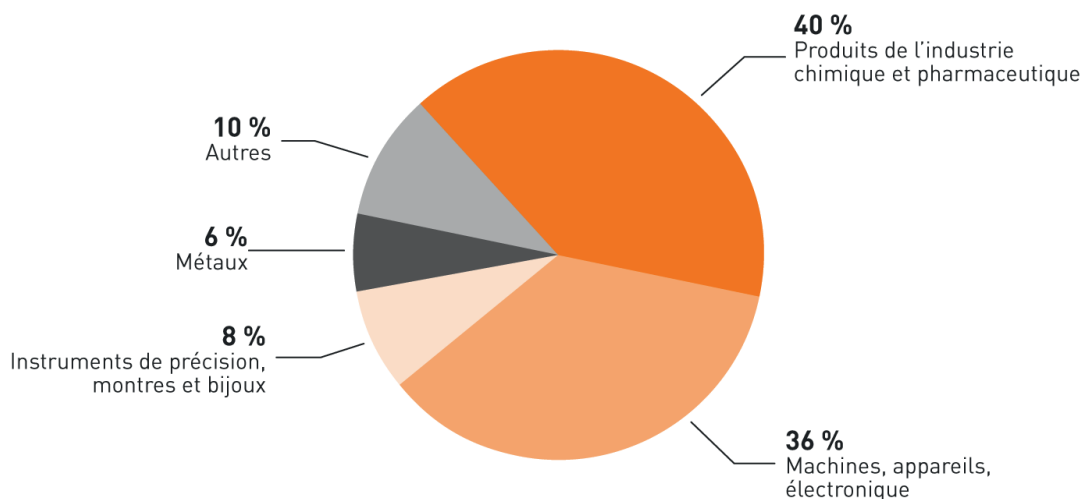
Ce que la Suisse exporte en Indonésie

Les exportations suisses de marchandises vers l'Indonésie se composent principalement de produits de l'industrie de la chimie et pharmaceutique (40%), de machines, d'appareils et d'électronique (36%), d'instruments de précision, de montres et de bijoux (8%) et de métaux (6%).

Au total, la valeur des exportations de marchandises vers l'Indonésie en 2019 était d'environ 488 millions de francs suisses.

Exportations de marchandises suisses vers l'Indonésie en 2019

► Valeur totale : 488 millions CHF (sans l'or et les métaux précieux)



Source : economiesuisse, sur la base de l'Administration fédérales des douanes (AFD) (2020)
www.economiesuisse.ch

OUI

à l'accord
avec l'Indonésie

www.indonesie-oui.ch

5. Les avantages de l'accord

Nul doute que les ALE augmentent les échanges internationaux de biens et de services – tant en termes de valeur que de diversité.

Plus précisément, les exportations vers les pays partenaires de l'ALE ont plus que doublé par rapport à la croissance globale des exportations suisses. Les entreprises suisses ont également augmenté de manière significative leurs investissements sur place, après l'entrée en vigueur de ces accords.

Effets pour l'emploi

Si l'accès mutuel aux marchés s'améliore grâce au démantèlement des droits de douane et des obstacles techniques au commerce, les échanges et les investissements augmenteront. Cela crée de nouveaux emplois en Suisse et en Indonésie. Par exemple, les entreprises suisses pourront à l'avenir vendre davantage de médicaments, de machines, de denrées alimentaires et d'équipements à l'Indonésie – pour laquelle elles auront besoin de travailleurs supplémentaires sur place. Comme l'importance du marché indonésien augmentera considérablement d'ici 2050, l'accord aura un impact positif sur la situation de l'emploi en Suisse, à moyen et long terme.

Mais le peuple indonésien bénéficiera également de l'accord. La Suisse est déjà le 17^e investisseur direct le plus important en Indonésie. Comme nous l'avons relevé plus haut, les entreprises suisses emploient aujourd'hui environ 50'000 travailleurs dans le pays, sans compter les travailleurs recrutés de manière temporaire. La plupart des entreprises suisses prévoient également de poursuivre leurs investissements – malgré la pandémie. Si bien que l'accord est plus que bienvenu puisqu'il améliorera la sécurité juridique, la sécurité de planification et d'investissement des entreprises (celles présentes déjà sur place, mais aussi celles qui voudraient prendre une place sur ce marché), ce qui stimulera encore les investissements et générera de nombreux nouveaux emplois en Indonésie – associés à des perspectives de formation correspondantes et à de bonnes conditions d'emploi.

La création d'emplois en Indonésie ne se fera pas au détriment des emplois en Suisse. La majorité des investissements étrangers ne sont pas réalisés pour réduire les coûts, mais pour ouvrir de nouveaux marchés.

Effets pour les consommateurs

Avec la ratification de cet accord, la majorité des droits d'importation élevés de l'Indonésie disparaîtront complètement à moyen terme, ce qui rendra les importations en provenance de Suisse plus attrayantes. Cela permet d'élargir la gamme de produits en Indonésie et de faire baisser les prix pour les consommateurs. En rendant les importations en provenance de Suisse moins chères, l'approvisionnement local peut être amélioré, par exemple dans le secteur de la santé.

Grâce à la suppression ou à la réduction des droits de douane sur des types particuliers de haricots, de mélanges de légumes et de fruits secs, de bananes, d'épices individuelles ou de la farine de riz d'Indonésie, les consommateurs suisses ont également un plus grand choix de produits et les prix des marchandises indonésiennes correspondantes pourront baisser.

OUI

à l'accord
avec l'Indonésie

www.indonesie-oui.ch

Dans le domaine du commerce des produits de base

L'accord avec l'Indonésie apporte aux PME et aux entreprises exportatrices suisses un avantage important face à la concurrence d'autres pays, comme ceux de l'UE par exemple. Grâce à celui-ci, 98% des droits de douane prélevés auprès des exportateurs suisses seront supprimés à moyen terme. Ces droits de douane sont actuellement élevés en comparaison internationale, et se montent à 8% en moyenne dans le domaine industriel. Grâce à l'accord, les entreprises suisses pourront ainsi économiser plus de 25 millions de francs de droits de douane par an.

Des règles d'origine avantageuses augmentent la flexibilité logistique des entreprises et facilitent l'utilisation de matières premières et d'intrants en dehors de la zone de libre-échange sans devoir renoncer aux avantages de l'accord.

Et quid des importations d'huile de palme ?

La réglementation des exportations d'huile de palme indonésienne vers la Suisse prévue par l'accord est particulière : **seule l'huile de palme produite de manière durable et traçable bénéficie des réductions tarifaires (20 à 40 %) et des quotas d'importation convenus (10 000 à 12 500 tonnes).**

Actuellement, la Suisse importe 21 308 tonnes d'huile de palme par an, dont seulement 35 tonnes proviennent d'Indonésie.

En échange de l'amélioration des conditions d'accès au marché pour l'industrie suisse d'exportation, la Suisse accorde à l'Indonésie la franchise douanière pour les produits industriels dès l'entrée en vigueur de l'accord. Cette clause consolide ainsi des concessions douanières de la Suisse dans le cadre du « système généralisé de préférences » (SGP) pour les pays en développement, ce qui, pour l'Indonésie, garantit la sécurité du droit à long terme quel que soit son développement.

Les concessions douanières que la Suisse octroie dans le domaine agricole sont largement comparables à celles qu'elle a accordées par le passé à d'autres Etats partenaires dans le cadre d'accords de libre-échange – soulignons qu'il n'y a pas de libre-échange en matière agricole. Concrètement, l'Indonésie bénéficiera d'un traitement préférentiel, sous la forme d'une suppression ou d'une réduction des droits de douane pour diverses variétés de haricots, des mélanges de légumes et de fruits secs, les bananes, diverses épices ou la farine de riz. Ces concessions s'effectuent généralement dans le cadre des contingents tarifaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des limitations saisonnières.

Enfin, la Suisse a aussi obtenu de vastes concessions de l'Indonésie en matière d'exportation dans le domaine agricole :

- Pour le fromage et les produits laitiers, l'Indonésie abaissera les droits de douane dès l'entrée en vigueur de l'accord ou en l'espace de cinq ans. Pour le yaourt, la période de démantèlement prévue est de neuf ans.
- Les droits de douane appliqués au café, au chocolat et aux biscuits seront supprimés au bout de douze ans.
- Les droits de douane sur la nourriture pour bébé seront supprimés dès l'entrée en vigueur de l'accord.

OUI

à l'accord
avec l'Indonésie

www.indonesie-oui.ch

Les concessions dans le domaine agricole sont compatibles avec la politique agricole suisse

Les concessions dans le domaine agricole ont été négociées d'entente avec l'agriculture suisse. Elles sont donc compatibles avec la politique agricole suisse et ne menacent aucun secteur sensible dans notre pays. C'est pourquoi l'accord a aussi le soutien de l'Union suisse des paysans (USP).

Les Chambres fédérales ont rejeté des demandes protectionnistes du Parlement visant par exemple à exclure l'huile de palme des négociations avec l'Indonésie (et la Malaisie). Elles ont en revanche adopté une motion, soutenue également par le Conseil fédéral, de la Commission de politique extérieure du Conseil des États. La motion demandait de renoncer à des concessions qui auraient pu se traduire par une réduction de la production suisse d'oléagineux.

Certes, on ne peut exclure que l'Indonésie gagne des parts de marché à long terme grâce à l'accord. Toutefois, les concessions pour l'huile de palme sont cependant aménagées de la sorte qu'aucune hausse des importations totales en Suisse n'est à craindre. Que l'AELE ait réussi, en dépit d'intérêts défensifs dans le domaine agricole (en particulier de la Suisse concernant l'huile de palme), à obtenir un résultat équilibré dans les négociations avec l'Indonésie peut être vu comme un tour de force de la politique économique extérieure suisse.

Dans le domaine de la propriété intellectuelle

L'accord améliore ou étend certaines normes et durées de protection (biotechnologie, données de test, contrefaçon notamment) et accroît la sécurité juridique ainsi que la visibilité des clauses de sauvegarde. L'Indonésie adapte actuellement sa législation nationale aux dispositions internationales (accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (accord ADPIC). Aussi, un protocole d'accord faisant partie de l'accord stipule explicitement que les dispositions internationales prévalent en cas de divergence entre les législations nationales durant cette période de transition.

Pour l'industrie exportatrice helvétique fortement axée sur l'innovation, la protection de la propriété intellectuelle et le dialogue étroit avec les autorités concernées sont d'un intérêt majeur. Les dispositions négociées dans le cadre de cet accord renforcent par conséquent la position des entreprises suisses dans la concurrence internationale.

Sur la protection des investissements

L'accord améliore ou étend certaines normes et durées de protection (biotechnologie, données de test, contrefaçon notamment) et accroît la sécurité juridique ainsi que la visibilité des clauses de sauvegarde. L'Indonésie adapte actuellement sa législation nationale aux dispositions internationales (accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (accord ADPIC). Aussi, un protocole d'accord faisant partie de l'accord stipule explicitement que les dispositions internationales prévalent en cas de divergence entre les législations nationales durant cette période de transition.

Pour l'industrie exportatrice helvétique fortement axée sur l'innovation, la protection de la propriété intellectuelle et le dialogue étroit avec les autorités concernées sont d'un intérêt majeur. Les dispositions négociées dans le cadre de cet accord renforcent par conséquent la position des entreprises suisses dans la concurrence internationale.

OUI

à l'accord
avec l'Indonésie

www.indonesie-oui.ch

Pour le commerce des services

Les dispositions relatives à l'accès au marché des services sont en grande partie identiques à celles de l'accord sur le commerce des services (GATS) de l'OMC. Elles ont toutefois été adaptées au contexte international. Les dispositions applicables aux services financiers vont notamment plus loin que le GATS, notamment en ce qui concerne les engagements de l'Indonésie en matière de transparence (obligation de fournir des renseignements), les procédures de soumission et d'autorisation accélérées (six mois) et la proportionnalité des mesures prudentielles.

La reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (marins sur les navires suisses de haute mer, par exemple) va également au-delà des dispositions du GATS sur certains aspects.

OUI

à l'accord
avec l'Indonésie

www.indonesie-oui.ch

6. Un grand pas en avant pour la durabilité

C'est la première fois que l'Indonésie s'engage à respecter des règles complètes et juridiquement contraignantes en matière de commerce et de développement durable. Ainsi, par exemple, seule l'huile de palme durable et traçable bénéficiera d'une réduction des droits de douane en Suisse.

L'accord apporte ainsi une contribution directe au développement écologique, économique et social durable en Indonésie.

L'Indonésie s'est engagée envers l'AELE à respecter, dans le cadre d'un accord de libre-échange (une première !), des règles étendues en matière de commerce et de développement durable. Ces dispositions renforcent encore les normes matérielles internationales existantes dans les domaines concernés. Dans le domaine des droits de l'homme, ce sont celles de l'Organisation des Nations unies (ONU), dans le domaine du travail celles de l'Organisation internationale du travail (OIT) et dans le domaine de l'environnement celles des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Ces dispositions se basent par ailleurs sur les objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030).

Elles assurent en outre la cohérence entre les objectifs de politique étrangère de la Suisse dans les domaines de l'économie et du développement durable. Les parties s'engagent de surcroît expressément à ne pas réduire les obligations relatives à la protection de l'environnement et aux normes du travail prévues dans la législation nationale dans le but d'attirer des investissements ou d'obtenir un avantage commercial. À condition que ces prémisses soient respectées, les deux parties pourront toutefois continuer de fixer leurs propres niveaux nationaux de protection.

De plus, un accent particulier est mis sur la gestion durable des ressources forestières et des ressources halieutiques ainsi que sur la production d'huile de palme issue d'une culture durable, entre autres sur les dispositions, les initiatives et les accords multilatéraux visant à renforcer la biodiversité, à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à assurer une gestion durable des aquacultures et des zones de pêche.

L'accord consacre les principes de développement durable

L'accord avec l'Indonésie comprend ainsi un chapitre distinct sur le commerce et la durabilité. Par exemple, les deux pays s'engagent à respecter les droits des travailleurs et des groupes particulièrement vulnérables et prennent des engagements environnementaux spécifiques. Les dispositions convenues avec l'Indonésie sont considérées comme particulièrement progressistes – même par des ONG comme Public Eye, et vont plus loin. Pour la première fois, l'Indonésie s'est ainsi engagée à respecter, dans un accord de libre-échange, des dispositions réglementaires étendues dans le domaine du commerce et du développement durable. Celles-ci s'appuient, à leur tour, sur des normes et des accords internationaux. Dans le domaine des droits de l'homme, ce sont ceux de l'Organisation des Nations unies (ONU), dans le domaine du travail ceux de l'Organisation internationale du travail (OIT), et dans le domaine de l'environnement ceux des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Enfin, les dispositions de l'accord sont également basées sur les objectifs de développement durable des Nations unies.

Un accent particulier est mis sur la gestion durable des forêts, de la pêche et de la production d'huile de palme. Les parties contractantes s'engagent à appliquer effectivement les lois sur la protection des forêts primaires et autres écosystèmes, à mettre fin à la déforestation, au drainage des tourbières et à la culture sur brûlis, et à respecter les droits de la population et des travailleurs autochtones.

Les ALE n'ont pas pour vocation de développer davantage les normes de durabilité. Cela doit se faire dans le cadre des organisations internationales compétentes – ce à quoi la Suisse est également non seulement très attachée, mais joue aussi un rôle très actif. Ceci étant dit, introduire de telles normes dans des ALE représente une avancée majeure pour renforcer le rôle de la durabilité dans le commerce international.

OUI

à l'accord
avec l'Indonésie

www.indonesie-oui.ch

Le cas particulier de l'huile de palme

L'huile de palme est l'un des principales matières premières exportées par l'Indonésie. Par conséquent, le pays n'aurait jamais accepté une exclusion complète de l'huile de palme de l'accord soumis dans le cadre de la négociation avec les membres de l'AELE. Le volume des exportations⁴ en 2019 s'élevait à 35,7 millions de tonnes (n°1 mondial). Pour la Suisse, le commerce bilatéral de l'huile de palme est d'une importance secondaire.

Avec 35 tonnes en 2019, soit 0,0001 % des exportations d'huile de palme de l'Indonésie, les volumes d'importation dans notre pays sont extrêmement modestes. Néanmoins, l'huile de palme est une matière première importante pour l'industrie alimentaire suisse, puisque son bilan de rendement est environ quatre fois plus rentable que l'huile de colza ou de tournesol⁵. Il est souvent difficile de la remplacer par d'autres graisses en raison de ses propriétés chimiques particulières (solide à température ambiante, de goût neutre). Selon les estimations de l'industrie agroalimentaire suisse, presque 100% de l'huile de palme importée est déjà produite de manière durable. Sur le plan international, la demande d'huile de palme durable est, malheureusement, encore relativement faible.

Or, si cette donne change, alors les producteurs seront incités à adapter leurs processus de production en conséquence. Dans ce contexte, le WWF plaide clairement contre un boycott de l'huile de palme et en faveur d'une production plus durable⁶. Enfin, relevons qu'environ 40% d'huile de palme produite en Indonésie est récoltée par des petits exploitants. Selon un expert de l'université de Stanford, la production d'huile de palme a ainsi permis à 1,3 million de personnes de sortir de la pauvreté en Indonésie entre 2000 et 2016⁷.

Un article de la « Revue Suisse » du 3 décembre 2020 relève que le WWF voit également des avantages dans l'accord avec l'Indonésie :

« Sans intégration du marché, les problèmes écologiques sont difficiles à résoudre », affirme **Damian Oettli, responsable des marchés au WWF Suisse**. Il poursuit en disant que **l'inclusion de critères de durabilité dans l'accord est un pas qui va dans la bonne direction**.

Le rapport indique également que le WWF ne considère pas comme étant une solution de remplacer entièrement l'huile de palme par de l'huile domestique : « Par unité de surface, les palmiers à huile obtiennent de loin le rendement le plus élevé : environ trois tonnes d'huile par hectare, tandis que le soja, le colza et le tournesol ont un rendement inférieur à une tonne. De plus, il faut moins de pesticides que pour les autres cultures. »

L'accord contient une disposition spécifique sur la production et le commerce des huiles végétales. Plus précisément, l'importation d'huile de palme à taxes réduites en Suisse ne pourra s'appliquer que si l'huile de palme est produite de manière durable et traçable ; l'importateur devra en apporter la preuve.

Le développement et l'application de programmes de certification et de normes de production pour les produits issus de forêts gérées de manière durable sont également renforcés.

OUI

à l'accord
avec l'Indonésie

www.indonesie-oui.ch

⁴ <https://gapki.id/en/news/18425/the-reflection-on-palm-oil-industry-in-2019-and-prospect-for-2020>

⁵ <https://palmoelnetzwerk.ch/palmoel/>

⁶ <https://www.wwf.ch/de/stories/mein-steak-und-der-regenwald-10-mythen-ueber-die-zerstoerung-der-waelder>

⁷ https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3040400

Une ordonnance du Conseil fédéral pour contrôler une importation d'huile de palme durable

Les conditions spécifiques d'importation d'huile de palme produite de manière durable dans le cadre de l'ALE sont régies par le Conseil fédéral par voie d'ordonnance. Sur la base de directives établies par le Réseau suisse de l'huile de palme⁸ pour le compte du SECO, l'ordonnance se réfère à des labels de durabilité⁹ sélectionnés qui répondent le mieux aux critères d'exigence de l'ALE.

Ces critères comprennent les droits de l'homme et du travail, un régime de contrôle efficace et des exigences de production spécifiques à l'huile de palme. Dans ce contexte, le label de la « Table ronde sur l'huile de palme durable » (Roundtable Sustainable PalmOil - RSPO), initiée par le WWF en 2004¹⁰ et basée à Zurich, tient un rôle central. Le RSPO est aujourd'hui le label de durabilité le plus répandu au monde, en matière d'huile de palme : 16,5 millions de tonnes d'huile de palme, soit environ 19% de la production mondiale, sont certifiées selon ce label. On compte ainsi aujourd'hui plus de 4'800 membres tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

En sus de ces critères, la mise en œuvre et le suivi des systèmes de certification sont également effectués. Et des sanctions appropriées peuvent être imposées en cas de violation. Ainsi, par exemple, s'il est découvert à la douane que de l'huile de palme non durable, faussement déclarée, est importée ou exportée, des amendes peuvent être infligées dans le cadre de la loi sur les douanes. Seuls les importateurs qui peuvent ainsi présenter un certificat valable selon l'une des normes de durabilité acceptées bénéficieront de l'exonération douanière prévue dans l'accord avec l'Indonésie. Notons que ces certificats sont réévalués tous les cinq ans.

En raison des nouvelles dispositions relatives à l'huile de palme cultivée de manière durable, le PS a également révisé sa position initiale (refus de l'accord), comme on peut le voir dans un article de la NZZ du 5 décembre 2020.

Fabian Molina, conseiller national du PS, s'exprimait ainsi :

« L'accord n'apporte pas le libre-échange de l'huile de palme, mais le commerce équitable. »

Il poursuit :

« Grâce à notre pression, cet accord sera un grand succès pour le commerce durable. Ceux qui le rejettent encore le font uniquement pour des raisons idéologiques. »

Des dispositions ayant un caractère contraignant, conformément au droit international

Comme tous les chapitres du traité, celui sur le commerce et le développement durable est contraignant pour les deux parties en vertu du droit international. En cas de désaccord sur l'interprétation et/ou l'application, chaque partie peut saisir le comité mixte, ou faire appel au règlement des différends. L'accord prévoit en outre de pouvoir se tourner vers organisations ou organismes internationaux compétents, afin d'analyser la situation faisant l'objet du différend.

Relevons cependant que la création d'un tribunal arbitral n'est pas prévue par l'accord. La volonté des États de l'AELE n'était pas, en effet, de miser sur la confrontation et des mesures coercitives, mais plutôt sur un dialogue constructif et une coopération à long terme avec leur partenaire contractuel.

L'engagement de la Suisse en faveur du renforcement ciblé des capacités de l'Indonésie dans le domaine du développement durable en témoigne. Et dans cette perspective, la participation du secteur privé en est une composante importante.

⁸ <https://palmoelnetzwerk.ch/wp-content/uploads/2020/05/benchmarking-of-palm-oil-sustainability-standards-project-report.pdf>

⁹ <https://www.wwf.ch/de/stories/mein-steak-und-der-regenwald-10-mythen-ueber-die-zerstoerung-der-waelder>

¹⁰ <https://www.rspo.org>

OUI

à l'accord
avec l'Indonésie

www.indonesie-oui.ch

Mécanismes de contrôle et sanctions

Le comité mixte est chargé de contrôler le respect de toutes les dispositions de l'ALE relatives à la durabilité. La société civile suisse participera également au suivi de l'ALE (groupe de liaison OMC/AELE, commission de politique économique, commission tripartite pour les affaires de l'OIT). S'agissant d'une approche coopérative, l'accord ne contient pas de réelles possibilités de sanctionner le partenaire, si ce n'est la voie du règlement des différends – via la médiation par exemple.

Une seule exception concernant les sanctions est toutefois présente, et elle est de poids : comme expliqué ci-dessus, une fausse déclaration indiquant que l'huile de palme est produite de manière durable, alors que les certificats ne sont pas idoines, sera sanctionnée, conformément aux dispositions de la loi fédérale sur les douanes.

Prise en compte des préoccupations de l'agriculture suisse

Afin d'apaiser les inquiétudes de l'agriculture suisse concernant la concurrence étrangère, le Parlement a adopté une motion particulière concernant l'accord avec l'Indonésie, soutenue par le Conseil fédéral¹¹. Elle demande de renoncer aux concessions qui réduisent la production nationale de graines oléagineuses. Les intérêts de l'agriculture suisse ont ainsi été pleinement pris en compte. C'est pourquoi le président de l'Union suisse des paysans, Markus Ritter, s'est déjà exprimé en faveur de l'accord.

Markus Ritter, conseiller national PDC et **président de l'Union suisse des paysans**, s'est exprimé ainsi lors de l'Assemblée des délégués du 7 novembre 2020 :

« Il s'agit d'un accord phare qui fixe des exigences de durabilité pour les importations d'huile de palme afin qu'elles ne soient pas en concurrence directe avec l'agriculture et sa production et ne les mettent donc pas en danger. L'accord améliore la sécurité juridique et le développement durable ».

Compte tenu des exigences élevées en matière d'importations préférentielles d'huile de palme indonésienne en Suisse, il faut s'attendre à une consolidation, et non pas à une augmentation substantielle des importations totales d'huile de palme en Suisse. Les importations totales sont de toute façon en baisse depuis plusieurs années (2015-2019 : moins 25 %, 2019 : 21 308 tonnes).

Importations d'huile de palme de 2015 à 2019

► En tonnes



Source : Administration fédérales des douanes (AFD) (2020)
www.economiesuisse.ch

¹¹ <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20183717>

Commerce et durabilité - pourquoi ils ne sont pas opposés

Le commerce et la durabilité ne sont pas opposés. L'ONU a clairement indiqué dans son programme pour le développement durable de 2030 que les entreprises jouent un rôle central dans la réalisation des objectifs de développement durable (SDG). Selon l'ONU, le commerce international est le moteur d'une croissance économique inclusive, de la réduction de la pauvreté et de la promotion du développement durable.

Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU, s'exprimait d'ailleurs ainsi : « Les marchés ouverts offrent le seul espoir réaliste de sortir des milliards de personnes des pays en développement de la pauvreté abjecte, tout en préservant la prospérité dans le monde développé ». ¹² Kofi Annan était ainsi fermement convaincu que la cause de la pauvreté et du sous-développement n'était pas trop de commerce, mais trop peu de commerce, et a donc constamment préconisé la suppression des barrières commerciales pour y remédier.

Les objectifs de développement durable des Nations unies (SDG), en bref

Afin de parvenir à un développement durable dans le monde entier, les États membres des Nations unies ont défini conjointement 17 objectifs de développement (objectifs de développement durable, SDG) pour la période allant jusqu'à 2030. Les éléments centraux sont, par exemple, la promotion d'une croissance économique équitable pour tous, la protection des droits de l'homme et la conservation des ressources naturelles de la planète. Les États membres des Nations unies conviennent que ces défis et ces engagements sont liés et ne peuvent être maîtrisés que par des solutions intégrées.

L'accord actuel avec l'Indonésie est également orienté vers les SDG. Le chapitre sur le commerce et le développement durable couvre les aspects du commerce et des investissements liés à l'environnement et au travail, et est conforme aux engagements pris par les États de l'AELE et l'Indonésie dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations unies.



Les trois dimensions du développement durable, et le rôle du commerce dans ce domaine

Dans les discussions sur la durabilité, on oublie souvent qu'elle comporte non seulement une dimension écologique, mais aussi une dimension économique et sociale. Ces dimensions peuvent s'influencer, se renforcer ou même se concurrencer. Il a été démontré que le commerce international et les investissements directs étrangers ont un impact positif sur la durabilité économique et sociale. L'ouverture des marchés accroît la prospérité, réduit la pauvreté, diminue le travail et la mortalité infantiles, améliore l'espérance de vie et l'accès à l'éducation. Elles conduisent également à une plus grande participation des femmes au marché du travail.

À long terme, les marchés ouverts ont également des effets positifs sur l'environnement. Pour divers aspects environnementaux, tels que la qualité de l'eau ou de l'air, par exemple, il a été confirmé que ceux-ci augmentent à long terme avec l'augmentation des niveaux de revenus.

¹² <https://www.un.org/sg/en/content/sg/articles/2000-07-26/new-coalition-universal-values>

Drei Dimensionen der Nachhaltigkeit und eine Auswahl an Indikatoren



Quelle: eigene Darstellung, in Anlehnung an Passet (1979)
www.economiesuisse.ch

Comment la Suisse et ses entreprises apportent une contribution importante au développement durable

Grâce à leur engagement dans des pays comme l'Indonésie, les entreprises suisses créent de nouveaux emplois locaux, augmentent le niveau de prospérité et réduisent ainsi autant que faire se peut la pauvreté, notamment grâce aux transferts de connaissances et de technologies (dimension économique). Ce faisant, ils offrent à la population locale un meilleur accès à l'éducation et à la santé (dimension sociale).

Avec l'augmentation des revenus, la consommation augmente également, un développement bienvenu d'un point de vue social et économique. En outre, l'introduction de nouvelles technologies par des entreprises étrangères permet à la production locale d'être plus économe en ressources (dimension écologique).

Les entreprises suisses comptent parmi les plus importants investisseurs étrangers directs, en particulier dans les pays en développement. Cela est souvent associé à un engagement fort en faveur de la formation et du transfert de technologies modernes. La Suisse occupe ainsi les premières places dans différents classements en matière de durabilité. En outre, la plupart des entreprises multinationales suisses s'engage fermement en faveur de la durabilité et de l'environnement¹³. Les normes de durabilité élevées qu'appliquent les entreprises suisses ont ainsi une influence positive sur les activités de leurs succursales à l'étranger, également en comparaison avec celles d'autres pays.

En outre, les entreprises suisses contribuent également au développement durable des pays partenaires, en exportant des produits et services innovants, technologiquement avancés et de première qualité. Par exemple, les médicaments développés par les entreprises pharmaceutiques suisses améliorent les soins de santé sur place. Les PME suisses exportent des machines performantes et les prestataires de services suisses aident les entreprises locales à mettre en place et à surveiller des réseaux de production durables.

¹³ Comme par exemple : UN Global Compact, Principles for Responsible Investments, Equator Principles, UN Principal Guidelines on Business and Human Rights, ou OECD Guidelines for Multinational Enterprises

7. Annexe 1

Les accords de libre-échange : un instrument important de notre politique économique extérieure

Un accord de libre-échange (ALE) est un accord contraignant en vertu du droit international entre deux ou plusieurs parties contractantes – il peut s'agir de pays, ou de zones économiques – qui vise à faciliter l'accès mutuel au marché des biens, des services, des investissements et des marchés publics. Cela se fait principalement par la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce. Les premiers sont constitués notamment des droits de douane ; les seconds se concrétisent, par exemple, par des procédures administratives ou des règlements techniques.

Contrairement à l'intégration à un marché donné – comme nous le connaissons par exemple avec le marché intérieur européen, dans le cas des accords de libre-échange, il n'y a pas de « fusion » des marchés entre les partenaires commerciaux. Concrètement, cela signifie qu'un ALE ne conduit pas automatiquement à une harmonisation des législations nationales dans les domaines qui touchent au commerce.

Ce qui est réglementé dans les accords de libre-échange

Il faut le savoir : les accords de libre-échange ne se traduisent pas par un commerce effréné, sans limite et sans règles. Ils visent essentiellement à faciliter les relations économiques entre deux, ou plusieurs pays, en réduisant, ou en éliminant, les obstacles tels que des droits de douane élevés ou des réglementations bureaucratiques. En principe, cela peut concerner tous les biens, services et investissements directs. Toutefois, le contenu d'un ALE est largement déterminé par les intérêts et les sensibilités des partenaires de négociation (par exemple, en ce qui concerne l'agriculture). La structure des industries d'exportation respectives joue également un rôle important dans de telles discussions.

Dans le cas de la Suisse, les secteurs d'exportation importants suivants méritent d'être mentionnés : les produits pharmaceutiques/chimiques, les biens issus des industries mécaniques, électriques et métallurgiques (MEM), les biens de l'horlogerie ainsi que les services financiers. Mais des secteurs plus petits, tels que les technologies médicales ou les industries du textile et de l'habillement, sont également fortement intégrés dans les chaînes de production internationales, et bénéficient également, à leur tour, des effets bénéfiques des ALE. Outre la réduction des droits de douanes et des tracasseries bureaucratiques, la facilitation des services transfrontaliers, les réglementations en matière d'établissement et d'investissement, la protection de la propriété intellectuelle (pour les brevets par exemple) joue également un rôle central pour notre économie axée sur l'innovation. L'accès au marché pour les produits agricoles suisses reste généralement très limité en raison des intérêts fortement défendus du secteur agricole indigène.

Depuis 2010, la Suisse inclut dans chaque nouvel ALE (en négociation) un chapitre distinct consacré exclusivement au « commerce et développement durable ».

Les bénéficiaires généraux d'un accord de libre-échange

La conclusion d'un ALE ne profite pas seulement à une partie contractante, mais à toutes les parties concernées. Et ceci pour les raisons principales suivantes :

- Un ALE ne peut être conclu que si les deux parties y voient des avantages pour elles-mêmes. Vu sa taille, la Suisse ne peut pas faire valoir ses intérêts à travers une politique de puissance – comme pourraient le faire les USA ou la Chine, mais seulement à travers une politique fondée sur le partenariat. Les accords de libre-échange sont un facteur clé de succès pour notre pays, car ils garantissent l'attrait à long terme de notre place économique, notre prospérité et la diversification de nos relations commerciales. En particulier en ces temps de crise, la Suisse a tout intérêt à se placer sur différents lieux de l'échiquier international.

- Les économies ouvertes et connectées sur le plan international connaissent une croissance plus forte que les économies fermées. Des études¹⁴ ont montré que les pays qui ont libéralisé leur commerce extérieur entre 1950 et 1998 ont eu, en moyenne, une croissance économique supérieure de 1,5% à celle d'avant l'ouverture du marché (libéralisation).
- Plus les ALE sont complets, plus les secteurs d'exportation et d'importation en bénéficient grâce à des intrants moins chers, des droits de douane moins élevés, moins de bureaucratie, des avantages concurrentiels sur les marchés cibles et des réseaux de production intégrés, ou des conditions d'investissement plus favorables à l'étranger. Et cela est valable pour toutes les parties contractantes. Grâce à ces accords¹⁴, les entreprises suisses économisent environ 4,3 milliards de francs par an rien qu'en droits de douane. Certaines études¹⁵ montrent également que le volume des marchandises exportées par la Suisse vers les partenaires ayant conclu un accord de libre-échange augmente plus de 2x plus que celui des marchandises exportées vers les partenaires ne disposant d'un ALE, et ce au cours des 4 premières années suivant la conclusion d'un ALE.
- Les ALE profitent aussi directement aux consommateurs, par exemple par des prix plus bas ou une gamme de produits plus large. Mais les économies ouvertes ont aussi des salaires plus élevés, car la productivité augmente aussi grâce à l'ouverture des marchés. Enfin, les conditions favorables d'accès au marché pour les entreprises suisses garantissent des centaines de milliers d'emplois non seulement en Suisse, mais aussi à l'étranger.
- Outre les avantages économiques, l'amélioration des échanges commerciaux apporte une contribution précieuse au développement durable dans le monde entier. Les ALE augmentent le volume des investissements directs suisses dans les marchés cibles. Concrètement, en plus des capitaux supplémentaires, cela contribue également au transfert de technologies et de connaissances et, plus généralement, à une plus grande intégration dans les chaînes de valeur internationales. Comme le relève l'ONU dans son rapport relatif aux objectifs de développement durable 2030, il s'agit là de conditions préalables essentielles au développement durable.

Pourquoi les grandes entreprises ne sont pas les seules à en bénéficier

Tant les entreprises multinationales que les PME font partie de l'économie internationale. L'ouverture des marchés étrangers est également un instrument important pour les PME orientées vers l'exportation, car cette ouverture leur permet de diversifier les marchés sur lesquelles elles vendent leurs biens. Cela crée une importante sécurité juridique, tant de planification que d'investissement. Les grandes sociétés sont souvent déjà présentes sur les marchés étrangers : non seulement car elles y exportent leurs produits, mais aussi parce qu'elles investissent dans la production locale.

En revanche, les PME disposent généralement de ressources plus limitées pour surmonter les barrières commerciales à l'exportation, ou implémenter sur place la production de leurs biens. En conséquence, les simplifications pouvant survenir dans le commerce internationale leur sont particulièrement utiles. Si bien que concrètement, la part de PME qui profitent des ALE est bien supérieure à 90 %.

Selon une étude¹⁷, près d'un cinquième des PME suisses (97'700 entreprises) ont réalisé une partie de leur chiffre d'affaires – en moyenne, cela représente 34% – à l'étranger en 2014. Grâce à la numérisation, ce chiffre a probablement encore augmenté entre-temps. Après tout, dans une société numérisée, les clients internationaux peuvent être servis entièrement sans succursale sur le marché de vente concerné. En outre, les succès des grandes entreprises orientées vers l'exportation via leurs chaînes d'approvisionnement assurent également la croissance des secteurs à vocation nationale et dominés par les PME. De même, pour les grandes entreprises, la coopération avec les PME est une condition fondamentale de ces succès.

¹⁴ <https://elibrary.worldbank.org/doi/abs/10.1093/wber/lhn007>

¹⁵ <https://dievolkswirtschaft.ch/de/2020/02/freihandelsabkommen-nutzen-firmen-die-vorteile>

¹⁶ https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiY76jtY7tAhXOjKQKHeguBRcQFJAQegQIExAC&url=https%3A%2F%2Fwww.seco.admin.ch%2Fdam%2Fseco%2Fen%2Fdocuments%2Etranger%2Economie%2Flibert%2FCommerces%2FBreport%2520Meaning%2520FHA.pdf.download.pdf%2FBoreport_Meaning_FHA_final_format%2E.pdf&usq=AOvVvaw3AEDFOrKVp6j1RRzJcmhOD

¹⁷ <https://dievolkswirtschaft.ch/de/2014/03/hauser-7>

Améliorer les possibilités d'exportation

Le commerce international repose en grande partie sur des accords conclus dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elles comprennent également un mécanisme de règlement des différends. Les mesures de libéralisation multilatérales prévues par l'OMC (réduction des droits de douane, accès aux marchés publics, réduction de la bureaucratie, facilitation du commerce des services) créent des règles uniformes pour un cercle de pays aussi large que possible, et constituent donc clairement la solution la plus avantageuse pour un Etat exportateur comme la Suisse, qui dispose d'un réseau international.

Or, le fonctionnement de l'OMC est, comme nous le savons tous, bloqué depuis de nombreuses années. Les nouvelles mesures de libéralisation ne progressent guère¹⁸, en raison des tendances protectionnistes croissantes et des intérêts divergents des pays industrialisés et des pays en développement. En outre, sous l'administration Trump, les États-Unis ont bloqué la nomination de juges à la cour d'arbitrage de l'OMC, ce qui rend, dans les faits, le mécanisme de règlement des différends inopérant. Si la Suisse veut améliorer activement les possibilités d'exportation de ses biens, les accords de libre-échange sont actuellement l'instrument de politique économique extérieure le plus efficace.

Pourquoi il est si important pour la Suisse de se positionner

L'UE est de loin le plus important partenaire commercial de la Suisse ; et elle le sera à l'avenir aussi. Mais indépendamment de cela, l'expansion du réseau d'ALE de la Suisse demeure un enjeu stratégique important en matière de politique économique extérieure.

- Le catalogue des accords conclus par l'UE et d'autres places économiques concurrentes se développe sans cesse. Ne serait-ce que pour éviter de subir des désavantages concurrentiels, la Suisse doit également étendre continuellement son réseau d'accords conclus à travers les Etats du monde entier.
- Le centre de gravité des puissances économiques va se modifier sensiblement à moyen et long terme. Le continent asiatique en particulier gagnera en importance¹⁹. Les marchés – considérés aujourd'hui encore comme émergents – pourraient faire partie des économies les plus importantes du monde d'ici à une ou deux décennies ; c'est le cas de l'Indonésie, par exemple, qui sera dans le top 4 d'ici 2050 selon le cabinet d'audit PwC²⁰.
- Dans le contexte d'un protectionnisme croissant, les ALE sont une sorte d'assurance contre les risques. En effet, ils stipulent systématiquement que les parties contractantes s'abstiendront de prendre, dans la mesure du possible, des mesures qui affectent négativement le commerce bilatéral. Les ALE prévoient en outre des instruments complémentaires, en matière de dialogue et de règlement des différends.
- Un accès facilité aux marchés importants est également essentiel pour garantir la sécurité de l'approvisionnement dans le contexte des crises politiques, économiques et sanitaires. Ils permettent aux entreprises suisses de mieux structurer leurs partenariats et leurs réseaux de fournisseurs (diversification des risques).

¹⁸ <https://www.globaltradealert.org/>

¹⁹ Part des exportations de biens vers l'Asie en 2019 : 21 %

²⁰ <https://www.pwc.com/gx/en/research-insights/economy/the-world-in-2050.html>